



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 11

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 13 h 30.

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (droit de réparer les produits électroniques)/The Consumer Protection Amendment Act (Right to Repair Electronic Products);*  
(M. MALOWAY)

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé/The Health System Governance and Accountability Amendment.*  
(M. GERRARD)

M<sup>me</sup> la *première ministre* STEFANSON fait une déclaration au sujet du don historique reçu par la Winnipeg Foundation.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. EWASKO, *ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance*, fait une déclaration au sujet du Mois de la littératie financière.

M. ALTOMARE et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON, M<sup>me</sup> LATHLIN, M. le *ministre* NESBITT, M. ALTOMARE et M. le *ministre* FRIESEN font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — [*Version anglaise d'une pétition présentée dans les deux langues*] To request the Minister of Labour, Consumer Protection and Government Services to consider granting the auditorium to the JRL by March 1st, 2023; to request the Minister of Education to recognize the value that JRL provides to the student population of EHS as well as the communities of Village de St Pierre Jolys and the RM De Salaberry; to request the Minister of Education and the Minister of Francophone Affairs to recognize that an MOU between the RRVSD and JRL is morally, financially and culturally beneficial; to request the Minister of Sport, Culture and Heritage to recognize the heritage potential of this important building and its status in the community; and to request the Minister of Sport Culture and Heritage to prevent any renovations to the auditorium that would destroy and devaluate the architectural integrity of the building.

M<sup>me</sup> LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

M<sup>me</sup> MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. le *ministre* HELWER propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 4 — *Loi de 2022 sur le rajustement du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Adjustment Act, 2022 (Employment Standards Code Amended) Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* HELWER, T. LINDSEY, M. WASYLIW ainsi que M<sup>mes</sup> LAMOUREUX et NAYLOR interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise de la période des questions.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président adjoint,

Andrew Micklefield